RCS : RENNES
Code greffe : 3501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 01839
Numéro SIREN : 493 288 617
Nom ou dénomination : OSSAU

Ce dépôt a été enregistré le 18/03/2021 sous le numéro de dépôt 4347

COMEXPERT
AUDIT

Bernard SCHUMACHER
Expert-Comptable diplômé
Commissaire aux Comptes

OSSAU

Société à Responsabilité Limitée au capital de 500 000 Euros

Siège social : 8 rue du Tertre
35250 CHEVAIGNE

R.C.S. RENNES 493 288 617

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

B.P. 76221 – 35762 **SAINT GREGOIRE CEDEX - Tél : 02.99.23.92.92 - Fax : 02.99.23.92.90**
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de la région de RENNES
Société de Commissariat aux Comptes inscrite auprès de la Cour d'Appel de RENNES
Siège social : Centre d'affaires Edonia – Bât. E – 35760 SAINT-GREGOIRE
S.A.R.L. au capital de 500 000 Euros - RCS RENNES B 398 014 217
E-Mail: contact@comexpert-consultants.fr

OSSAU

Société à Responsabilité Limitée au capital de 500 000 Euros

Siège social : 8 rue du Tertre
35250 CHEVAIGNE

R.C.S. RENNES 493 288 617

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Aux associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision des associés en date du 25 janvier 2021 et **en application de l'article L.223-43** du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur la situation de votre société

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à analyser la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation.

La synthèse de notre analyse sur la situation de la société est la suivante.

L'analyse des comptes annuels de la société « OSSAU » arrêtés au 31 août 2020 et la recherche d'éventuels évènements significatifs postérieurs à la clôture nous ont permis de vérifier que la situation financière et les conditions d'exploitation ne sont pas de nature à remettre en cause la continuité de l'exploitation de votre société.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

***

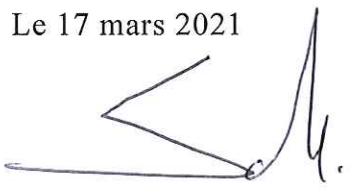
D'autre part, en exécution de la mission de commissaire à la transformation qui nous a également été confiée le 25 janvier 2021 et **en application des dispositions de l'article L.224-3** du Code de commerce, nous sommes amenés à vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Saint Grégoire
Le 17 mars 2021



Le Commissaire à la transformation
Bernard SCHUMACHER